

**FRANÇOIS-XAVIER ROYET &**

D.E.A. DE DROIT PRIVE  
DIPLOME SUPERIEUR DE NOTARIAT

**NICOLAS TAICLET**

D.E.S.S. DE DROIT FISCAL  
DIPLOME SUPERIEUR DE NOTARIAT

**NOTAIRES ASSOCIES**

SUCCESSIONS DE MES ROYET, SANTIARD, THIRAUT ET MISSEREY

1, rue François Mignotte  
BP 90183  
**21705 NUITS-SAINT-GEORGES CEDEX**

TELEPHONE **03 80 61 06 71**  
TELECOPIE **03 80 61 30 14**

E.mail : [scp.royet-taiclet@notaires.fr](mailto:scp.royet-taiclet@notaires.fr)

Réception sur rendez-vous  
*Etude fermée le samedi*

Monsieur François PARENT  
5 grande Rue  
21630 POMMARD

*tail est  
renvoyé chez  
Royet  
le 7/3/17*

Dossier N° : A 2013 00360  
PACTE ENGAGEMENT COLLECTIF PARENT

— Suivi par : Evelyne PAQUAUX  
V/Réf :

NUITS SAINT GEORGES, le 6 Mars 2017

Cher Monsieur,

Pour faire suite à votre mail du 1er mars dernier, je vous prie de trouver sous ce pli une nouvelle attestation.

Vous voudrez bien signer celle-ci et me la retourner de toute urgence.

Vous souhaitant bonne réception des présentes.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur l'expression de mes sentiments distingués.



**FRANCOIS PARENT CHATEAU DES GUETTES**  
**SAS**  
**Au capital de 32.000,00 €**  
**14 Rue Pierre Joigneaux**  
**21 200 BEAUNE**  
**RCS DIJON 420 425 969**

**ATTESTATION (Article 787 B du C.G.I)**

La société dénommée « FRANCOIS PARENT CHATEAU DES GUETTES » société à responsabilité limitée au capital de 32.000,00 € dont le siège social est à BEAUNE (21200) 14 Rue Pierre Joigneaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le N°420 425 969

Représentée par Monsieur François PARENT, gérant de la personne morale, domicilié professionnellement au siège social,

Atteste et certifie que l'engagement collectif de conservation des titres souscrit par les associés de la société, aux termes d'un acte reçu par Me ROYET Notaire associé à NUIITS SAINT GEORGES le 2 Juillet 2013, enregistré à la Recette des Impôts de DIJON le 16 Juillet 2013 Bordereau 2013/1508 case N°2, était encore en cours au 31 Décembre 2016 et portait toujours sur au moins 34 % des droits de vote et des droits financiers attachés aux titres émis par la société.

En conséquence, les conditions de validité de cet engagement étaient remplies au 31 Décembre 2016.

Fait à Beaune

Le 7 Mars 2017

PARENT